

DEBAT

Thierry de Montbrial, Président et fondateur de la WPC

J'ai envie de passer la parole à quelqu'un qui n'a pas demandé la parole – j'aime bien cela – qui est Robert Badinter. En écoutant Sylvie Goulard, je vous ai vu réagir physiquement, et d'une manière qui m'a semblé d'ailleurs plutôt positive. Mais j'ai senti que vous auriez peut-être quelque chose à nous dire sur ce sujet. Je vous passe la parole, même si vous ne l'avez pas demandée.

Robert Badinter, ancien ministre de la Justice, Garde des Sceaux

Même si je ne l'ai pas demandée, mais votre propos était singulièrement complexe. « On ne sort qu'à son détriment de l'ambiguïté » selon la formule célèbre. Mais je me suis interrogé à plusieurs reprises sur ce que vous étiez en train de dire, au sujet en effet de ma réaction aux propos de Madame Goulard. Il y a fort longtemps déjà, que j'ai préfacé un livre pour Madame Goulard, à propos de la Turquie, ce sont « Les visions et l'Union européenne ». J'ai pour elle une admiration, et à cet égard, reconnaissance.

Simplement ceci : elle a évoqué cette espèce de difficulté particulière dont on ne s'est pas assez rendu compte au départ, concernant l'euro. C'est-à-dire, la dualité ici des contrôles juridictionnels. Nous sommes à l'intérieur de l'Union européenne, mais dans l'euro. Il n'y a pas à cet égard de possibilité comme cela a été évoqué, de contrôle par voie juridictionnelle des manquements des Etats à leurs obligations vis-à-vis de l'Union européenne et de la zone euro. Je pense que si ceci avait été conçu à l'origine, nous aurions échappé à bien des problèmes.

Je l'indique au passage, puisque nous travaillons beaucoup sur l'amélioration des contrôles dans la zone euro : il faudrait y penser, Monsieur le Président. On ne peut pas simplement s'en référer à la Cour de Luxembourg, avec les complications. Je ne vais pas reprendre ici la structure difficile de l'Europe judiciaire. Mais on ne peut pas utiliser à partir des traités existants, comme il conviendrait pour les manquements à la zone euro spécifiquement, la Cour de Luxembourg. Il faut là inventer quelque chose. Si vous voulez, je vous l'apporterai la semaine prochaine à Rome.

Thierry de Montbrial, Président et fondateur de la WPC

Je ne regrette pas d'avoir passé la parole à Robert Badinter. Je m'apprêtais à la passer d'office à Kemal Dervis, mais entre-temps il a levé la main.

Kemal, tu as la parole.

Kemal Dervis, Vice-président, Brookings Institution et membre du comité exécutif, Istanbul Policy Center, université Sabanci

J'ai beaucoup apprécié les points et la présentation de Sylvie Goulard, mais il y a une question que j'aimerais lui poser. Elle a souligné au début la relativisation du territoire. Je crois que très justement, c'est une des composantes essentielles du projet européen. Mais elle a discuté de cela dans le cadre de l'Europe. En fait, il y a une sorte de relativisation du territoire, je pense, dans le domaine global. La question que j'ai : cette relativisation du territoire, comment est-ce qu'elle la voit, surtout par rapport au Royaume-Uni et en euro zone d'un côté. Beaucoup parlent des frontières de l'Europe. Sylvie, vous avez même dit que l'on relativise aussi les frontières. Vous pensiez à l'intérieur de l'Europe, c'est-à-dire à la frontière franco-allemande par exemple. Mais est-ce qu'il faut aussi relativiser les frontières de l'Europe vers la Méditerranée, vers l'Est, etc. ?

Thierry de Montbrial, Président et fondateur de la WPC



On avait dit deux, mais je vais en prendre une troisième, juste à côté. Vous n'avez pas demandé la parole ? Sylvie Goulard nous dit que même les femmes ont le droit de demander la parole.

Sabine Jansen, Maître de conférences au Conservatoire national des arts et métiers à Paris, chercheuse au Centre d'histoire de Sciences Po et vice-présidente du Comité d'histoire parlementaire et politique

Bonjour. J'ai deux questions de nature institutionnelle à poser à Madame la députée.

La première question rejoint un petit peu la problématique abordée par Kemal. Considérez-vous que la Commission dans sa composition actuelle soit représentative notamment pour la zone euro ?

Deuxième question : êtes-vous favorable à l'élection du président de la Commission au suffrage universel, et si oui pourquoi ? Merci.

Thierry de Montbrial, Président et fondateur de la WPC

On s'arrête là par nécessité.

Sylvie Goulard, Députée européenne de la circonscription Ouest, France

Merci. Je vais essayer de répondre rapidement, mais ce sont des questions qui, en elles-mêmes, mériteraient de longs développements.

Tout d'abord je réponds à Robert Badinter. Je suis absolument persuadée que le fait que l'on a fait l'Union économique et monétaire en marge des procédures de l'ordre juridique intégré est l'une des plus grandes erreurs que l'on ait faites. Et il faudra peut-être à terme arriver à ce que la Cour de Justice puisse se prononcer, non pas comme on le dit souvent contre un budget national, mais en tout cas en vérifiant qu'un Etat respecte ses engagements. Je ne vois pas ce qu'il y a de choquant à considérer que dans nos Etats le Parlement est lié comme l'exécutif par le respect des traités dont la ratification a été autorisée par le Parlement national.

On peut toujours présenter les choses d'une manière qui exagère l'atteinte à la souveraineté, ou l'on peut simplement faire remarquer que l'ensemble des organes institutionnels d'un pays devraient se sentir tenus par l'engagement pris par ce pays vis-à-vis des partenaires. C'est une vérité d'évangile que l'on oublie beaucoup, et en général par tous ceux qui se fondent sur une espèce d'exagération de la souveraineté qui me paraît à mon sens déplacée dans la zone euro. La zone euro, c'est le choix du partage de la souveraineté en matière monétaire, donc avec un certain nombre de conséquences.

J'en profite pour faire une petite note de bas de page sur un document d'actualité. Je crois que Monsieur Van Rompuy s'est exprimé en tout cas devant vous aujourd'hui. Je suis personnellement très inquiète et je le dis à ceux qui sont dans les cercles de décision, le Parlement n'ayant pas à se prononcer sur ce qui sera décidé au Conseil européen. Je le dis notamment pour Monsieur Monti aussi. Je suis très frappée par le fait que commence à se développer cette idée d'engagement contractuel.

La dernière trouvaille du Conseil européen et de la Commission est de dire que l'on va demander aux Etats membres de la zone euro de prendre des engagements contractuels. Je trouve que tout cela est une blague. C'est une blague et c'est une blague dangereuse. Justement, l'ordre juridique communautaire est un ordre intégré, c'est-à-dire qu'il y a un certain type d'instruments qui sont utilisés sous le contrôle de la Cour de Justice. Et tout ce qui va dans le sens des petits arrangements entre Etats est extrêmement dangereux.

On a fait cela il y a quelques années. Cela s'appelait la méthode ouverte de coordination pour la compétitivité de l'Europe. Vous êtes tous impressionnés par la compétitivité des pays européens, nous devions être les premiers du monde en 2010. Quand on a fait ce genre d'erreur, la moindre des choses est de ne pas la recommencer. Franchement, le mot « contractuel » dans les documents de la Commission et du Conseil pour le Conseil européen de cette semaine, personnellement comme juriste, me fait très peur.

Evidemment, sur l'Europe judiciaire je n'ai strictement rien à ajouter à ce qu'a dit Robert Badinter. Je me rappelle quand j'avais l'honneur de servir Romano Prodi, qu'il se battait pour un mandat d'arrêt européen. La Commission à laquelle Mario Monti appartenait, se battait pour un mandat d'arrêt européen. Quand a-t-on eu le mandat d'arrêt européen ? Après le 11 septembre. Parce qu'après le 11 septembre, il fallait faire quelque chose. On pourrait mettre à l'entrée du Justus Lipsius : « Merci, Monsieur Ben Laden. »

Deuxièmement sur les frontières, pour Monsieur Kemal Dervis, si j'ose dire je vous vois venir avec la question. On vous voit venir avec la question. Ce n'est pas le Royaume-Uni ou autre. Il ne faut pas faire des réponses qui varient selon les Etats concernés. On peut admettre que les frontières sont relativisées lorsqu'il y a en contrepartie un engagement à participer pleinement à un système qui est fondé sur des règles, des contrôles juridictionnels, etc.

Si vous avez les deux, cela peut marcher. Mais vous ne pouvez pas espérer que l'on aille relativiser les frontières sans qu'il n'y ait rien. C'est la libre circulation des personnes, des capitaux, des biens, etc., qui a permis qu'à l'intérieur du Marché commun d'abord et de l'Union européenne ensuite, on ait pu relativiser le territoire.

Donc je vous ferai exactement la même réponse pour le Royaume-Uni ou pour d'autres parties du monde, voisins de l'Union européenne, ou même pour voir plus loin en théorie ailleurs. Ma conviction est que les Etats nations ont déjà perdu en grande partie, quoique disent les dirigeants nationaux, quoiqu'ils racontent dans les élections, la souveraineté nationale qui est en train de disparaître de manière implicite, de manière peu visible, avec des vagues et des situations différentes dans différentes parties du monde et selon la taille des pays. Encore une fois, face au changement climatique, si la banquise fond, que vous soyez Chinois, Américains, Français ou Belges, c'est pareil.

Donc la vraie question est de savoir comment nous organisons le pouvoir politique d'une manière qui ne soit pas seulement liée à un territoire donné. Et pour cela, la bonne réponse est qu'il y ait un certain nombre d'institutions, l'acceptation d'une règle de droit, de politiques communes, éventuellement de transferts financiers, etc. On peut aller très loin.

Le problème du Royaume-Uni dans l'Union européenne aujourd'hui est que c'est un pays qui a beaucoup apporté à la construction communautaire, qui nous a beaucoup aidés à avoir le marché unique et dont la contribution pourrait être majeure. Je suis même absolument persuadée, et en cela je ne suis pas forcément typiquement française, que par exemple une Europe de la défense ou une Europe diplomatique sans le Royaume-Uni n'est pas tout à fait la même chose pour nos partenaires asiatiques ou autres. D'un autre côté, il appartient aux Britanniques de faire leurs choix et nous ne pouvons pas les forcer à faire certains choix.

Ce qui est en ce moment assez paradoxal dans la position britannique mais qui ne fait que l'affaiblir (je le dis sans Schadenfreude) est que c'est un affaiblissement de la position britannique que de vouloir à la fois tous les avantages d'être dedans et la possibilité de décider tout seul. Je connais un pays, la France, où l'on aimerait bien cette conception de l'Europe aussi, je ne vais pas jeter la pierre aux autres. Mais en matière bancaire et financière par exemple, les revendications du Royaume-Uni en ce moment, sont de conserver le droit d'avoir la supervision nationale de la City. Donc, cela vaut pour l'extérieur.

Dernière chose, Madame, sur la composition de la Commission, ce qui me gêne est que vous pensiez qu'elle devrait être représentative. La Commission européenne ne devrait représenter rien du tout si ce n'est l'intérêt général. On ne devrait y mettre que les meilleurs, comme à la Banque centrale by the way, comme à la Banque centrale dans le directoire. On devrait toujours choisir les meilleurs selon des procédures transparentes et en nombre largement inférieur au nombre des Etats membres. Toute autre démarche est contraire à l'esprit de l'institution elle-même.

Quant à l'élection du président de la Commission, c'est exactement le genre de question que l'on n'a pas trop voulu aborder dans le livre, si je puis me permettre, parce que c'est très exactement prendre la question de la démocratie par le petit bout. Si vous élisez le président de la Commission, vous allez dire aux Européens : « Regardez, vous choisissez un homme de gauche, vous choisissez un vert, vous choisissez un conservateur », peu importe. Après il arrive à Bruxelles et il se rend compte qu'il a une équipe tutti frutti. Donc il va y avoir une frustration. Pour ma part, je suis loin de considérer que ce serait la solution. Pour démocratiser l'Europe, il faut faire émerger un peuple européen. Lisez le livre, vous verrez, vous en saurez beaucoup plus.